

Une mise en œuvre simple ...

Une convention (pour les entreprises) : elle n'est pas obligatoire, mais elle permet de formaliser les engagements respectifs dans le cadre du partenariat.

Un reçu fiscal : à réception de votre règlement, et de la convention de mécénat signée, nous vous remettons un reçu fiscal, vous permettant de bénéficier de la déduction fiscale.

Entreprises, Quel mécène êtes-vous ?

- Mécène Classique : à partir de 100 €
- Mécène Club : à partir de 500 €
- Grand Mécène : à partir de 1 000 €

Nous sommes autorisés à vous offrir des contreparties représentant jusqu'à 25% du montant total de votre don. Voici quelques exemples d'avantages Mécène :

- Votre nom et logo peuvent apparaître sur certains de nos supports de communication : site internet, page Facebook, plaquette de saison, panneau dans Hall d'entrée MJC.
- Votre image peut être mise en avant sur un événement MJC de votre choix.

Contacts mécénat :

Séduit(e) par nos projets, vous souhaitez devenir mécène ?
Rencontrons-nous, nous vous accompagnerons :

mecenat@mjclatelier.fr

Conception michonb - tél. 06 14 75 81 02

MJC L'Atelier
MONTEUX

MECENAT

Partagez nos Valeurs... Devenez Mécène !

Le mécénat, c'est quoi ?

C'est le soutien matériel ou financier, apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou une entité pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général, s'étendant aux champs de la culture, de la solidarité, et de l'environnement.



LA MJC EN QUELQUES LIGNES...

50 ans d'éducation populaire,

430 adhérents,

20 bénévoles, 4 salariés, 10 intervenants indépendants,

19 activités ouvertes à tous les publics,

2008 : création du Conseil des jeunes
(15 membres de 14 à 25 ans).

Notre vocation

Encourager les expressions et les pratiques sportives, culturelles et éducatives pour tous.

Mettre en place les conditions pour que s'exerce une démocratie vivante, encourager l'initiative et la prise de responsabilités permettant à tous de devenir des citoyens actifs et responsables.

Animer des scènes culturelles de proximité, des espaces d'éducation et de loisir associant dynamiques artistiques, sociales et territoriales.

Mettre en place un partenariat actif avec les collectivités locales et territoriales, et les entreprises, pour permettre le développement culturel et le maintien du lien social.

« Personne n'éduque personne, personne ne s'éduque seul. Les hommes s'éduquent ensemble, par l'intermédiaire du monde »

(Paulo FREIRE)

Pourquoi devenir mécène ?

En soutenant les projets associatifs et les actions citoyennes, le mécène affirme sa responsabilité sociale, et contribue à renforcer l'attractivité économique de son territoire.

Valorisez votre image et votre notoriété en vous associant à l'image de la MJC qui organise des activités culturelles et pluridisciplinaires, des spectacles, et des événements.

Dans votre entreprise : en soutenant la MJC, vous faites société ! Mettez cet engagement en avant...

Faites connaître votre entreprise sur le territoire : le mécénat est un excellent moyen de rencontres et d'échanges.

Bénéficiez des avantages fiscaux liés au mécénat, qui s'appliquent à toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu, ou à l'impôt sur les sociétés (art.238 bis du CGI).

Comment devenir mécène ?

Les dons peuvent se faire sous différentes formes :

- dons financiers
- dons de produits fabriqués, ou de services
- mise à disposition de matériel, ou de bâtiments
- mise à disposition de compétences

La MJC étant reconnue d'intérêt général, votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de =

- **60%** du montant de votre don, dans la limite de 0,5% du CA, **pour les entreprises.**
ex : un don de 250 € vous revient à 100 € après déduction fiscale.

- **66%** du montant de votre don, **pour les particuliers.**
ex : un don de 20 € vous revient à 6,8 € après déduction fiscale.